

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE ONZE LE 28 juillet (28/07/2011)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 22 juillet 2011, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire,**

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, Mme Marie DOURLENT, **Adjoints,**

M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHEs, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Marie CASTRO (représentée par Mme MARTY-MOTHEs), M. Guy-Michel EMPOCIELLO (représenté par M. GUILLAMAT), M. Bernard REDON, (représenté par M. MOTHEs), **Adjoints,**

Mme Estelle HEMMAMI (représentée par M. ROUX), M. Abdelkader SELAM (représenté par M. BOUSQUET), Mme Carine NICODEME (représentée par M. BENECH), **Conseillers Municipaux**

ÉTAIT ABSENT :

M. Patrice CHARLES, **Conseiller Municipal**

M. MOTHEs Didier est nommé secrétaire de séance.

31 – 28 Juillet 2011

**FÊTE DES FRUITS – MANIFESTATION 2011 – PARTICIPATION POUR
OCCUPATION D'UN STAND**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre de la Fête des Fruits 2011, la tarification pour occupation d'un stand sera établie en fonction de catégories professionnelles locales ou extérieures, du linéaire du stand et de la situation géographique du stand sous chapiteau ou plein air.

Le maire propose ainsi la tarification suivante :

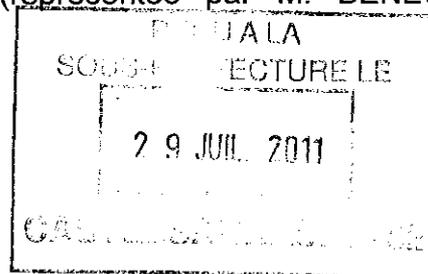
• **Les artisans d'art :**

Sous chapiteau :

- 70€ les 3 mètres linéaires
- 100€ les 6 mètres linéaires

En extérieur :

- 35€ les 3 mètres linéaires
- 50€ les 6 mètres linéaires



• **Les exposants locaux :**

Sous chapiteau

- 30€ les 3 mètres linéaires
- 60 € les 6 mètres linéaires

**Le Conseil Communal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

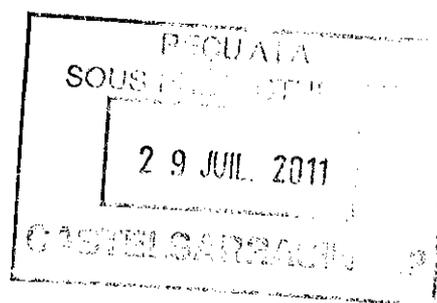
APPROUVE la tarification proposée

AUTORISE le maire à encaisser le montant de l'ensemble des réservations courant du mois de septembre 2011.

Pour copie conforme
Moissac le 29 Juillet 2011

Le Maire,


Jean-Paul NUNZI



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :